

Le préfet des Hauts-de-Seine,  
en collaboration avec le GICAT, Cap'Tronic, le pôle Medicen, la CAPEB,  
la CMA92, la CPME92, l'ANSSI, la CNIL et la DGS  
a le plaisir de vous inviter à la conférence

## La protection numérique des données et la mise en œuvre du RGPD

**Vendredi 4 mai 2018**  
**9h30**  
**Préfecture – salon d'honneur**

Le Règlement général de protection des données (RGPD) entrera en vigueur le 25 Mai 2018.

Aujourd'hui, **plus de 50% des entreprises ne sont pas en conformité** avec les exigences imposées par le RGPD (Etude Veritas)

La Commission nationale informatique et libertés (CNIL), autorité nationale en charge de la mise en œuvre de ce règlement européen, **exposera ce dispositif et détaillera les écueils à éviter ainsi que les opportunités créées par le RGPD.**

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et trois acteurs de la cybersécurité développeront trois domaines sur le thème de la protection numérique des données : l'externalisation (Vendôme Solutions), la communication sécurisée (The Greenbow), la protection des données (Prim'x).

### Programme :

- 9h30** Accueil à la Préfecture des Hauts-de-Seine
- 9h55** Introduction par Madame Isabelle HERRERO, sous-préfète en charge du développement économique et de l'emploi auprès du préfet des Hauts-de-Seine
- 10h00** Intervention de l'ANSSI et de trois acteurs de la protection numérique des données
- Vendôme Solutions : hébergement sécurisé de données
  - The Greenbow : communication sécurisée
  - Prim'x : protection des données sensibles
- 11h15** Intervention de la CNIL
- 12h00** Echanges avec la salle
- 12h30** Clôture

### Lieu de la conférence :

Préfecture des Hauts-de-Seine  
Salon d'honneur – 1<sup>er</sup> étage  
167-177, avenue Joliot Curie – 92000 Nanterre

Ouverture des portes de la préfecture à partir de 8h30

Important : se présenter directement à l'entrée avec son invitation et sa pièce d'identité en cours de validité

**Merci de confirmer votre participation avant le 27 avril 2018**

en renvoyant le coupon réponse en version électronique  
à l'adresse suivante : [pref-resa@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-resa@hauts-de-seine.gouv.fr)

